

**Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle F (culture, communication, production et diffusion des savoirs), emploi-type Assistant-e des technologies de l'information et de la communication, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LYON 1 (CLAUDE BERNARD), session 2023**

**Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1,**

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

**DÉCIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle F (culture, communication, production et diffusion des savoirs), emploi-type Assistant-e des technologies de l'information et de la communication, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LYON 1 (CLAUDE BERNARD), au titre de l'année 2023 :

Madame DELIGNY Joanna, ingénieure d'études de classe normale, présidente, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Monsieur BONAVITACOLA Gilles, ingénieur de recherches, vice-président, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Madame CODINA Alexandra, ingénieure d'études hors classe, experte, Université Jean Moulin Lyon 3, Lyon.

Madame BOURGOIN Anne, ingénieure d'études de classe normale, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Monsieur MORIN Fabien, attaché principal d'administration de l'état, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Madame PEROZ-JACOB Marie-Juliana, ingénieure d'études de classe normale, Université Grenoble Alpes, Grenoble.

Monsieur CONTET-LAMBRY Fabien, attaché de l'administration de l'état classe normale, suppléant, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

GAEL ASTIER

le 11/09/2023 18:52:47 +02:00

Fait à , le